
Séance du jeudi 29 juin 2023

Date de la convocation : mercredi 21 juin 2023

Administrateurs : 20

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf juin, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Présents : 11

Votants : 12

Présents : Martine AUBRY, Josiane BIGUINET, Mathilde DECHEPPE, Noëlle JACQUEMET, Dania KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Nathalie PHILIPPOT, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Claude THOMAS, Pascale ZEHR

Représentés : Anne RAMAND par Bernard RENAUDIN

Excusés : Evelyne BERTHAUX, Dominique JEANNESSON, Dominique MARECHAL, Guillaume PALIN, Marie-Madeleine MOUTON

Absents : Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Luc GERARD

DCA_2023_10 - Objet : Création d'une bourse pour financer le permis de conduire des jeunes

La Présidente expose,

Les jeunes sont confrontés à de nombreux enjeux décisifs (orientation scolaire, recherche d'emploi, recherche d'un premier logement, accès aux droits, mobilité...) et connaissent souvent des situations de fragilité qui les contraignent dans leur choix de vie. Le CIAS de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne souhaite agir pour le bien-être de tous, en contribuant à donner à chacun les moyens de construire sa propre trajectoire de vie.

Afin d'agir positivement sur l'insertion socioprofessionnelle, il a ainsi été décidé de créer une bourse d'aide au financement du permis de conduire.

Cette bourse repose sur un principe de responsabilité, nécessaire à tout travail sur l'autonomie : en échange de cette aide pour faciliter la mobilité, le bénéficiaire devra s'inscrire dans un parcours citoyen et contribuer bénévolement à l'intérêt collectif. Ainsi, 400 € à 1 000 € du coût du permis de conduire pourra être pris en charge.

Ce dispositif a été créé grâce au soutien du Conseil Départemental de la Meuse, qui a permis de concevoir son fonctionnement et qui participe au financement.

RF
Préfecture de la meuse

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 27/07/2023
055-200027787-DCA_2023_10-DE

Le plan de financement est le suivant pour les années 2023-2024 :

Dépenses	Recettes	%
10 000 €	CCAA : 5 000 €	50 %
	CD 55 : 5 000 €	50 %
Total : 10 000 €	Total : 10 000 €	100 %

Les crédits nécessaires à l'attribution des bourses au permis seront prévus au budget 2023.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, après en avoir délibéré décide de :

- approuver la création de ce dispositif et la mise en place d'un partenariat avec le Conseil Départemental de la Meuse
- valider le règlement d'attribution de la bourse au permis adressé en annexe,
- autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières correspondantes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La
Présidente,

Madame Martine AUBRY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 27 juillet 2023
et publié ou notifié
le 27 juillet 2023

RF
Préfecture de la meuse

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 27/07/2023
055-200027787-DCA_2023_10-DE